

NOTE EXPLICATIVE
VERIFICATION DES POUVOIRS, PRESTATIONS DE SERMENT ET
INSTALLATION DU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL REMPLACANT
PRISE D'ACTE

Suite à la décision d'accepter la démission de Mr Laurent Deweer (6 tem-ic) de sa fonction de Conseiller communal, il convient de le remplacer.

D'après le résultat des élections communales du 14 octobre 2018 :

-Mme Sophie Abramo est 1ère suppléante de la liste 6 tem-ic mais est interdite de siéger en vertu de l'article L1125-3 §2 du CDLD (conjoint de Mr Didier Delpomdor, Conseiller communal) ;

- Mme Virginie Dumortier est 2ème suppléante de la liste 6 tem-ic et n'a pas renoncé au mandat.

Il revient au Conseil communal de valider les pouvoirs de Mme Dumortier et au Bourgmestre de l'inviter à prêter serment. Elle pourra alors être déclarée installée.